

JE DEVIENS MODÉRATEUR.TRICE - VIGILO

1. Modérer qu'est ce que c'est ?

Valider les signalements observés par les contributeur.trices afin qu'ils soient visibles et pris en compte par les utilisateur.trices de l'application.

2. S'inscrire à la modération

Il est possible de devenir modérateur.trice en s'inscrivant via le site Internet ou via l'application Vigilo.

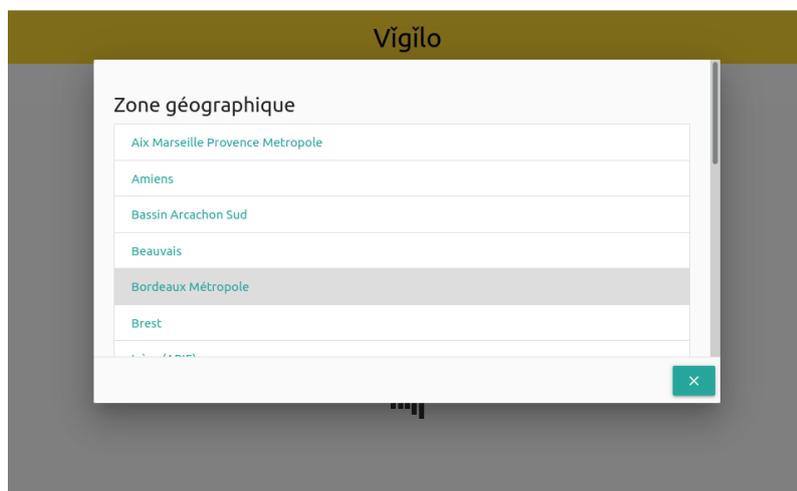
- Inscription à la modération via le site Internet

Aller sur <https://app.vigilo.city/>

Étape 1

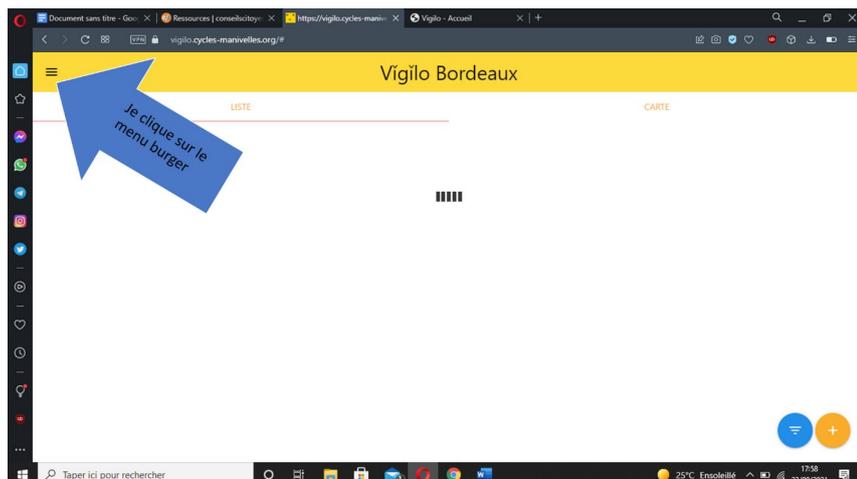
Choisir la zone géographique

Cliquer sur le menu : zone géographique – Bordeaux Métropole

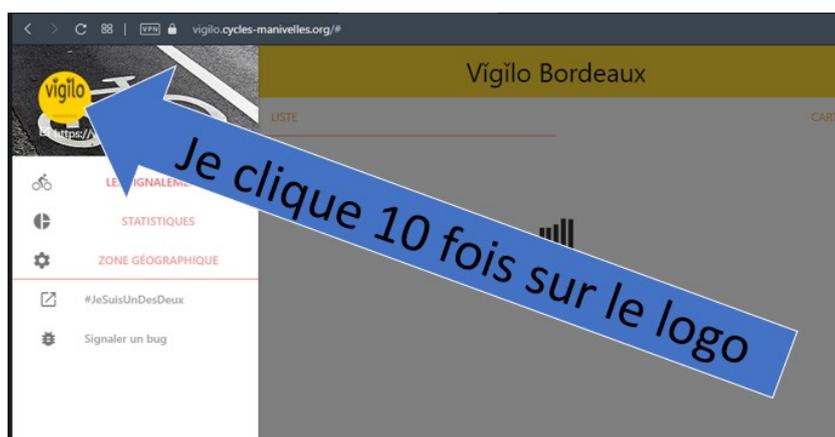


Étape 2

Cliquer sur le menu burger



Étape 3



Étape 4

Cliquer sur « Générer une clé »



Étape 5

Copier la clé et l'envoyer par mail à anais.soenen@cycles-manivelles.org



Étape 6

Enregistrer

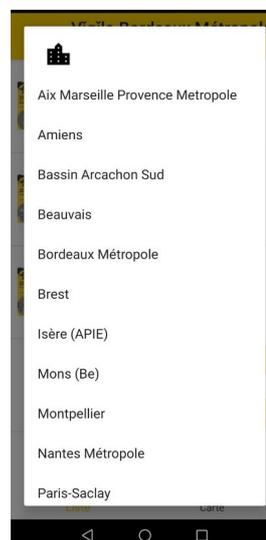


- Inscription à la modération via l'application

Télécharger l'application Vigilo sur son téléphone Android

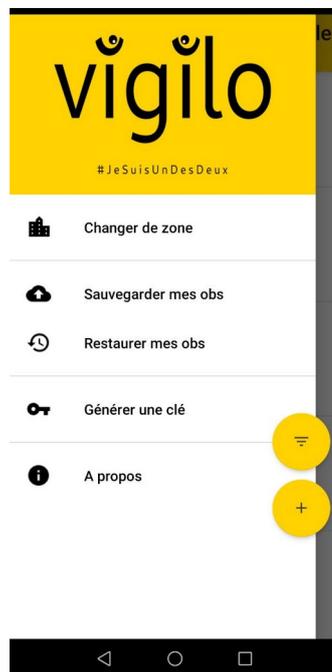
Étape 1 :

Choisir la zone géographique



Étape 2 :

Sélectionner « Générer une clé », cela copie une clé.



Étape 3 :

Envoyer la clé à anais.soenen@cycles-manivelles.org

JE SUIS MODÉRATEUR.TRICE UNE FOIS QUE LA CLÉ A ÉTÉ VALIDÉE

3. Respecter la Charte

Charte Vigilo Bordeaux Métropole

Responsabilité

Vigilo est un outil mis à disposition des usager.e.s de Bordeaux Métropole par un collectif d'associations de défense du vélo Métropolitain.

Modération

Tous les enregistrements sont modérés. Avant modération les enregistrements sont pixelisés. Dans les cas suivants, ils feront systématiquement l'objet d'une modification opérée par les modérateurs :

- Insultes ou dénigrement dans les commentaires ou les images (ils seront retirés et remplacés par la mention *** MODÉRATION ***)
- Catégorie incorrecte (elle sera corrigée)
- Plaque d'immatriculation visible (elle sera masquée)
- Visage visible (il sera masqué)
- Données personnelles visibles (elle seront supprimées)
- La position est manifestement incorrecte (elle sera corrigée)
- Dans les cas suivants, les enregistrements seront systématiquement supprimés :
 - Le problème signalé n'est pas visible sur l'image
 - L'image n'est pas libre de droits (photo Google map par exemple)
 - Le problème présenté n'est manifestement pas au bon endroit (sans que l'équipe de modérateur.trices puisse identifier le lieu)
 - La photo a été prise au mépris de la loi ou depuis un lieu interdit d'accès.
 - Les doublons (exactement la même photo/situation)

Les modérateur.trice.s s'engagent à ne pas modérer leurs propres signalements.

A propos des rubriques Véhicule gênant et Incivilité récurrente

Vigilo est un outil d'aide à l'aménagement, pas un outil de délation.

Les modérateur.trices, puis le comité de Vigilance sur Vigilo restent collectivement garants de l'esprit constructif des observations publiées et se réservent la possibilité de supprimer celles qui seraient inappropriées après un débat contradictoire et lui aussi constructif.

Résolution d'une observation

Une observation sera placée en statut "résolue" si une opération corrective est menée (l'action est libre, sa nature sera mentionnée dans le commentaire de l'observation résolue). Une photo ou à défaut une information publique (tweet, article de presse) devra faire part de l'opération.